

Evaluation des politiques climatiques de la France

Résultat global



La France obtient 'E'.

Bien que presque tous les secteurs soient couverts par les réglementations et les mesures, celles-ci ne sont pas assez ambitieuses pour positionner la France en tant qu'économie bas carbone. La France se comporte comparativement bien dans le domaine du transport mais les incitations à l'utilisation des énergies renouvelables ou à l'efficacité énergétique dans le secteur de l'industrie sont très limitées.

Exemples de réussites

- Il existe un système de soutien à la directive RES-E fonctionnel au travers d'un tarif de rachat sur une longue période (12/20 ans) et une limite sur une zone très limitée du dispositif. Cependant, les tarifs pour l'électricité d'origine solaire ont été réduits depuis le début de 2010 et devraient l'être plus encore d'ici septembre 2010. Les conditions pour l'installation de parcs éoliens ont récemment été renforcées par l'ajout de nouvelles contraintes et procédures administratives.
- La France se situe parmi les émissions les plus basses pour les nouvelles voitures (131gCo₂/km) et a introduit un système de bonus/malus pour les diminuer encore plus.

La question propriétaire/locataire résolue

La France connaissait les implications de cette question concernant la rénovation des bâtiments. Récemment, une solution a été trouvée et maintenant les locataires peuvent être impliqués dans le coût des rénovations.

L'électricité nucléaire











La production d'électricité en France est largement basée sur le nucléaire – environ 80% de l'électricité produite est d'origine nucléaire.




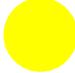

- Les forêts publiques et privées sont bien gérées en France. Des informations complètes sont disponibles pour tous les propriétaires.

Secteurs à améliorer

- Les stratégies générales exprimées dans le Plan Climat de 2010 ont seulement pour horizon 2020, ce qui est relativement court-terme. La France a été le premier pays à introduire un engagement contraignant de réduction des émissions sur le long terme par un facteur 4 lors de la loi « Grenelle 1 » en août 2009. Récemment la loi « Grenelle 2 » a été adoptée et présente les premières actions concrètes pour atteindre les objectifs définis mais ne constitue pas une stratégie complète de long terme pour y parvenir.
- Bien que des incitations modérées existent pour l'efficacité et les renouvelables dans le secteur industriel, elles doivent être améliorées pour en augmenter l'impact.
- Quelques incitations au transfert de mode de transport existent mais peu concernant les limitations de trafic.

Synthèse

	Renouvelables		Efficacité Energetique		Global	
General					 D	<ul style="list-style-type: none"> Il existe un Plan Climat jusqu'en 2020 mais pas au delà. De plus, la France vise à réduire ses émissions de GHG de 75% d'ici 2050, mais ceci n'est pas contraignant
Production d'électricité	 E	<ul style="list-style-type: none"> Les tarifs d'achat fonctionnent bien, mais les récents changements rendent le développement de l'éolien plus difficile et le solaire de moins en moins profitable Les renouvelables ne sont prioritaires ni sur l'accès au réseau ni en utilisation et les temps de raccordement sont longs 	 F	<ul style="list-style-type: none"> Soutien en place pour la petite cogénération Autres soutien pour la grande cogénération abandonnés 	 F	<ul style="list-style-type: none"> La France soutient historiquement le nucléaire La capture et le stockage du carbone est soutenu en général sans spécification technologique
Industrie	 F	<ul style="list-style-type: none"> Incitations très limitées pour l'utilisation des renouvelables dans l'industrie 	 F	<ul style="list-style-type: none"> Incitations pour plus d'efficacité dans l'industrie limitées Accords volontaires de certains industriels en place 	 E	<ul style="list-style-type: none"> De petits programmes visant à réduire les émissions mais insuffisants
Bâtiments	 F	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation des renouvelables pour le chauffage/refroidissement dans les bâtiments est soutenue au travers de plusieurs mécanismes 	 E	<ul style="list-style-type: none"> Standards sur l'efficacité en place: Nouveaux bâtiments ne doivent pas dépasser 50kWh/m² d'ici 2011/ 2012 En 2020 les nouvelles constructions devront être zéro-énergie. Incitations pour des taux plus avantageux dans la rénovation La question propriétaire/locataire a été résolue 	 F	<ul style="list-style-type: none"> Taxes faibles sur l'énergie pour le résidentiel Plan d'action ambitieux sur les bâtiments (plan bâtiment Grenelle)

Transport	 E	<ul style="list-style-type: none"> • Bon soutien aux biocarburants mais une attention limitée quant à l'aspect durable de la production de biomasse • Pas de soutien dédié à l'utilisation des renouvelables pour la mobilité électrique 	 C	<ul style="list-style-type: none"> • Actuellement, la France a les taux d'émissions parmi les plus bas pour les nouvelles voitures 95 gCO₂/km d'ici 2020 	 D	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la loi Grenelle 2, les investissements dans les voies ferrées, le fluvial et les ports se voient prioritaires, cependant, les infrastructures routières sont largement financées et le projet de nouvel aéroport à Nantes n'a pas été abandonné • Taxes faibles sur le pétrole • Pas de stratégie majeure pour éviter le trafic
Agriculture					 D	<ul style="list-style-type: none"> • Emissions de méthane des animaux non prises en compte • Utilisation des territoires prévue dans le code d'urbanisme, mais pas en tant que stratégie globale
Forêts					 D	<ul style="list-style-type: none"> • Forêts bien gérées • Stratégie informative sur les forêts et le changement climatique en place

Secteurs détaillés

Fourniture d'électricité	ENR	<p>Un tarif d'achat est le principal mécanisme de soutien en place pour la directive RES-E. Le tarif est différencié selon la technologie utilisée. Le solaire photovoltaïque, la géothermie, et l'éolien off-shore reçoivent les tarifs les plus élevés. Le dispositif est garanti pour 15 à 20 ans et n'est généralement pas limité. Il y a bien une limite quant à l'électricité solaire concernant le nombre d'heures pouvant bénéficier du tarif. Les installations de biomasse profitent aussi de ce tarif d'achat depuis la fin 2009 au travers d'un appel d'offres à projets.</p> <p>Au regard de l'accès et de l'utilisation des réseaux, les producteurs d'énergie renouvelables ne sont pas préférentiellement considérés. Les deux sont gérés sans discrimination toutes technologies et opérateurs confondus. Seuls les fournisseurs d'électricité historiques sont obligés d'acheter l'électricité d'origine renouvelable et bénéficient d'une compensation nationale. Ceci crée, de facto, une distorsion de concurrence pour l'accès à la production d'électricité d'origine renouvelable entre les fournisseurs existants et les nouveaux entrants.</p> <p>Le réseau français est assez bien développé et peut intégrer les énergies renouvelables sans investissement supplémentaire. Par conséquent il n'y a pas de stratégie orientée sur les infrastructures dédiées aux énergies renouvelables. Cependant, il existe un fond pour les études dans le domaine des réseaux intelligents qui dans le future seront capable de supporter la part grandissante des énergies renouvelables.</p>
	EE	<p>Le soutien à la cogénération est actuellement prévu pour les petites installations. Le soutien aux grosses installations a été abandonné. La situation actuelle ne mènera probablement pas à une forte augmentation.</p>
	Global	<p>En France, la capture et le stockage du carbone est soutenue sans aucune restriction technologique. Actuellement, la R&D dans ce domaine est financièrement soutenue dans l'objectif d'avoir des projets de démonstration après 2010.</p> <p>Traditionnellement, la France a été le pays du nucléaire et il n'existe pas de volonté politique de modifier cette situation. Un nouveau réacteur est actuellement construit à Flamanville et un second de '3ème génération', l'EPR a été récemment annoncé par le président Sarkozy.</p>
Industrie	REN	<p>Il y a des appels d'offre pour l'utilisation des renouvelables, la biomasse en particulier, dans l'industrie, le secteur tertiaire et l'agriculture. Les fonds de démonstration, dotés de 400 M€ pour la période 2009-2012, supportent la R&D et les projets de démonstration dans les domaines des renouvelables, de l'efficacité énergétique, la capture et le stockage du carbone, des réseaux intelligents etc. Actuellement, 8 projets de renouvelables ont démarré dans le secteur industriel. La part de renouvelables utilisés pour les besoins de chauffage/énergie dans l'industrie a augmenté significativement entre 2000-2007.</p>
	EE	<p>L'efficacité dans ce secteur est souvent négligée. Un accord volontaire entre certains membres du secteur a été signé mais aucune pénalité n'est prévue en cas de non-conformité. A l'exception de l'objectif d'accroître l'efficacité, aucune cible claire à atteindre n'a été désignée par cet accord.</p> <p>Récemment, une nouvelle loi fut introduite sous laquelle le financement de divers secteurs, incluant l'industrie, de développement bas carbone peut-être fourni. Le premier appel de fonds se fera pendant l'été 2010 de façon à ce que des budgets pour des technologies avancées soient disponibles.</p>

	Global	<p>L'industrie chimique a signé un accord volontaire pour l'utilisation des matières premières d'origine renouvelable et vise une part de 15% en 2017, comparée à 7% aujourd'hui.</p> <p>Le niveau de taxe appliqué à l'industrie aujourd'hui est plutôt faible.</p>
Bâtiments	ENR	<p>Les énergies renouvelables dans ce secteur sont soutenues par des réductions de taxes, des prêts à taux zéro et une TVA plus basse pour les matières et les coûts d'installation. Les écoles et autres bâtiments publics peuvent aussi bénéficier de subventions régionales pour les services publics. Le crédit d'impôt à plutôt bien fonctionné. La part globale pour les applications thermiques est en augmentation depuis 2007.</p>
	EE	<p>Les nouveaux bâtiments dans le secteur tertiaire et les bâtiments publics ne peuvent consommer plus de 50 kWh/m²/an après mi 2011. Pour les nouvelles constructions privées, cette limite entrera en vigueur d'ici la fin 2012. Au delà de 2020, les nouveaux bâtiments ne pourront consommer plus d'énergie primaire que ce qu'ils généreront eux-mêmes à partir des énergies renouvelables, c'est-à-dire que seuls les bâtiments zéro énergie seront autorisés après 2020.</p> <p>Concernant la rénovation des bâtiments, l'Etat souhaite être exemplaire et rénover les bâtiments publics et les logements sociaux et a donc alloué un budget avec des objectifs spécifiques et un calendrier. Pour les logements privés, les incitations financières telles que le prêt à taux zéro et les crédits d'impôts ont été mis en place. Ceci ne suffira cependant pas à obtenir un taux de rénovation suffisamment haut. Le dispositif des certificats blancs est une intéressante mesure, qui a déjà mené à de bons résultats, même si les objectifs ne sont pas très contraignants. De nouveaux objectifs, bientôt en vigueur, devraient être plus conséquents.</p> <p>La France est en avant-garde sur la question propriétaire/locataire; certaines conditions s'appliquent quant à la nature, le montant des actions de rénovation et la consommation d'énergie en résultant, mais à les considérer, les coûts peuvent être répercutés (partiellement) sur le locataire.</p>
	Global	<p>Le niveau de taxe dans le secteur du bâtiment est plutôt bas.</p>
Transport	ENR	<p>La France a fixé l'objectif pour les biocarburants à 7% en 2012 et 10% en 2015. Il n'y a pas de critère quant au caractère soutenable de la production ou de l'importation des biocarburants au niveau national. Pour les véhicules électriques, cependant, les renouvelables ne sont pas désignés comme une source explicite pour l'électricité. Il est établi que l'électricité proviendra des énergies conventionnelles. Le Commissariat à l'énergie atomique participe aux efforts de recherche et de développement sur les batteries pour les véhicules électriques dans le but de produire de l'électricité sans carbone.</p> <p>Le soutien aux véhicules électriques est garanti au travers de l'effort de R&D sur les batteries, le soutien à l'acquisition du véhicule électrique, les infrastructures d'une part et l'obligation pour les nouveaux bâtiments (plus tard pour l'existant également) d'offrir des stations de rechargement. Cependant, la cible de 2 millions de véhicules et 4 millions de stations de rechargement d'ici 2020 semblent plutôt ambitieuse.</p>

	EE	<p>Les nouvelles voitures doivent se conformer au niveau d'émission de 95 gCO₂/km d'ici 2020. Actuellement, les nouvelles voitures en France émettent, en moyenne, 131 g CO₂/km ce qui est la deuxième valeur la plus basse en Europe. Un système de bonus/malus est en place pour diminuer encore plus ces émissions: un bonus de 100 à 1000 € est payé pour les véhicules émettant moins de 120g CO₂/km; les acquéreurs émettant plus de 150g CO₂/km doivent payer un malus de 200 à 2600 €.</p> <p>Le transport de fret fait l'objet d'un accord volontaire (non signé par tous les acteurs) de réduction des émissions de 20% d'ici 2020. Les signataires de cet accord sont évalués annuellement, mais il n'y a pas de pénalités pour non atteint des objectifs.</p>
	Global	<p>Le principal soutien quant au décalage modal repose sur le transport combine des biens qui fait partie de la stratégie de transport française. Des garanties d'investissement pour le transport combine route/rail sont données. Concernant les infrastructures, les investissements dans les voies ferrées, le transport fluvial et maritime sont prioritaires et 97 Mds € sont alloués pour le transport non routier d'ici 2020.</p>
Agriculture		<p>Le secteur de l'agriculture n'a pas de réglementation ambitieuse le concernant. La France n'a pas suffisamment mis en place la directive EU sur les nitrates, mais certains départements ont des plans de réduction des taux de nitrates. Pas de stratégie globale sur l'usage des territoires, mais dans les codes d'urbanisme, l'usage des territoires et leur interrelation est couverte. Les registres y compris pour les territoires protégés existent et sont mis à jour tous les 10 ans.</p>
Forêts		<p>L'actuel programme national court jusqu'en 2015 et ne peut être considéré comme de long-terme. Cependant, il couvre tous les types de forêts et aborde la question de l'adaptation. Les informations complètes couvrent les forêts privées et propriétés de l'état. Le changement climatique est envisagé de pair avec la gestion durable des forêts. Les informations peuvent être obtenues via internet, des imprimés et des sessions d'informations sont régulièrement organisés par l'ONF pour les propriétaires concernés.</p> <p>Un bon inventaire des forêts existe et des données varies peuvent être obtenues sur un site web dédié.</p>